

Procès-verbal du Comité syndical du 3 juillet 2018

L'an 2018, le mardi 3 juillet à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 25 juin 2018, se sont réunis à l'Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M. Daniel FOURRÉ, M. Emmanuel RIOTTE, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M^{me} DE BENGY PUYVALLEE et M^{me} Annie LALLIER, délégués du Département du Cher.

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Nérondes ; M. Paul BERNARD, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Pascal COLLIN, délégué de la CDC Cœur de France ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise (à partir du rapport n°2) ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Christian GATTEFIN, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC Le Dunois ; M. Damien PRELY, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. Jean-Claude RIMBAULT, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois, Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Guy CHABRILLAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Christophe DRUNAT.

M. Jean-Roger MATHE, délégué de la Arnon Boischaut Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre LARDY.

M^{me} Michelle RIVET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Pascal COLLIN.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Emmanuel RIOTTE.

Étaient excusés et remplacés :

M. Denys GODARD, délégué de la CDC Villages de la Forêt suppléé par M. Jacques PREVOST.



Étaient absents ou excusés :

M. Louis COSYNS et M^{me} Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. Jean-Pierre CHARLES, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry.

M. Pierre-Etienne GOFFINET, délégué de la CDC La Septaine.

M. Nicolas NAULEAU, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M^{me} Delphine PIÉTU, déléguée du Département du Cher.

M. Claude ROGER, délégué de la CDC Cœur de France.

M. Patrick TIMMERMAN, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois, Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

M. Patrick BARNIER souhaite la bienvenue à M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, M. Jean-Claude RIMBAULT et M. Patrick TIMMERMAN, nouveaux délégués du Comité syndical.

M. Patrick BARNIER rend hommage à M^{me} Nadine DELANNE, ancienne déléguée du Comité syndical décédée récemment.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 6 février 2018

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

M. Daniel FOURRÉ quitte la salle à 9h45.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 6 février 2018 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Désignation d'un membre du Comité de suivi de la convention de délégation de compétence conclue avec le RIP36

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en expliquant que suite au décès de M^{me} Nadine DELANNE, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant. Il propose la candidature de M. Christophe DRUNAT qui accepte de se présenter.

M. Yves DEBONO entre dans la salle à 9h48.

Le Comité syndical approuve la désignation de M. Christophe DRUNAT à l'unanimité.

Rapport n°3 : Convention de financement avec la Communauté de communes du Pays Fort Sancerrois, Val de Loire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

Il précise qu'il s'agit de la dernière Communauté de communes du Cher à conventionner avec Berry Numérique. Le projet d'aménagement numérique sur ce territoire est le plus conséquent en termes d'investissement avec un montant de 11,68 M€ dont 2,96 M€ à la charge de la Communauté de communes.

La Communauté de communes a effectué le choix d'un déploiement plus large que celui permis par le budget initial afin de couvrir davantage de son territoire en fibre optique (environ 80%). Ainsi, l'excédent d'investissement est pris en charge par la Communauté de communes, ce qui porte le taux de participation de la Communauté de communes à 25% du montant au lieu de 20% habituellement prévu.

M. Pascal BOURDILLON indique que deux modifications mineures ont été apportées à la convention par rapport à la version envoyée aux délégués. Il s'agit de préciser les modalités de versement pour lever toute ambiguïté d'interprétation.

Le Comité syndical approuve la Convention de financement avec la Communauté de communes du Pays Fort Sancerrois, Val de Loire à l'unanimité.

Rapport n°4 : Adhésion à l'association Hubtech Centre – Val de Loire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M^{me} Bernadette COURIVAUD demande où est située l'association.

M. Patrick BARNIER répond qu'elle est basée à Bourges, mais avec une vocation départementale voire régionale.

Le Comité syndical approuve l'adhésion à l'association Hubtech Centre – Val de Loire à l'unanimité.

Rapport n°5 : Dépôt du dossier FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural)

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

Le Comité syndical approuve le dépôt du dossier FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) et le plan de financement associé à l'unanimité.

Rapport n°6 : Rapport d'activité 2017 de la Délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

M. Pascal BOURDILLON présente le rapport n°6.

M. Patrick BARNIER précise que cette DSP fonctionne bien et que le département du Cher se positionne parmi les départements de France les plus en avance.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT demande comment sont déployés les réseaux et qui a la charge de payer les raccordements.

M. Pascal BOURDILLON répond que Berry Numérique ne déploie le très haut débit qu'en domaine public. Les raccordements entre la rue et l'intérieur du domicile intervient dans un second temps à la suite de la souscription d'un abonnement. Si un fourreau est existant, il sera employé pour acheminer le câble de fibre optique sinon celui-ci suivra le réseau télécom existant en aérien. Pour un logement situé à plus de 150m du domaine public, un devis de raccordement sera adressé à la personne souhaitant se raccorder.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2017 de la Délégation de service public relative à l'exploitation et à la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

Rapport n°7 : Rapport d'activité 2017 de la Délégation de service public « Internet pour tous »

M. Pascal BOURDILLON présente le rapport n°7 en précisant que depuis cette année, l'opérateur Nordnet commercialise des offres sur les sites montés en débit à 20 Mbits/s. Il précise également que le nombre de clients (aujourd'hui d'environ 1500) est amené à diminuer au fur et à mesure des déploiements fibre optique.

M. Christophe DRUNAT indique que Nordnet adresse des courriers aux personnes non éligibles à la fibre optique en leur disant le contraire et démarché les personnes prochainement concernées par le très haut débit pour leur faire souscrire des abonnement Internet hertziens.

M. Pascal BOURDILLON explique que des échanges à ce sujet ont déjà eu lieu entre Berry Numérique et Nordnet. Cependant, Nordnet n'est pas en mesure de raisonner à l'échelle infra-communale. Ainsi, si une partie d'une commune est concernée par le réseau radio, Nordnet adresse des offres commerciales à tous les habitants de la commune quant bien même les autres seraient éligibles à la fibre optique. Nordnet dispose de toutes les informations pour cibler son démarchage mais n'arrive pas pour l'instant à adapter ses processus.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2017 de la Délégation de service public « Internet pour tous ».

Rapport n°8 : Point d'information sur l'avancée des déploiements, la procédure AMEL et la stratégie post 2021

MM. Patrick BARNIER et Pascal BOURDILLON présentent le rapport n°8.

M. François GRESSET demande si en absence de DSP existante, l'ensemble du territoire du Cher aurait été susceptible d'intéresser les opérateurs privés pour un déploiement sur leurs fonds propres. Il s'étonne également du faible taux de financement des Communautés de communes prévu dans le Loir et Cher.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il est difficile de faire des hypothèses avec une réalité qui serait différente. Dans tous les cas, l'AMEL présenté par l'État ne vise pas à fragiliser les projets déjà engagés. Concernant le contrat signé entre le Loir et Cher et l'opérateur TDF, il semble en effet que ce soit un contrat très favorable à la collectivité, qui a bénéficié fin 2017 d'une concurrence accrue entre les opérateurs. Pour autant, il faudra voir comment ce contrat se traduit sur le terrain.

M. Patrick BARNIER précise que chaque contexte est différent et rappelle que le département du Cher est bien placé en Région Centre – Val de Loire sur le très haut débit avec une ouverture commerciale depuis un an et une cible de 80% de très haut débit d'ici 2021.

M. Pascal COLLIN demande quel est l'état d'avancement des montées en débit cuivre.

M. Pascal BOURDILLON répond que l'ensemble des travaux relatifs aux montées en débit cuivre seront achevés d'ici la fin de l'année 2018, sauf pour la commune de Feux (convention signée ce jour).

M^{me} Annie LALLIER quitte la salle à 10h51.

Le Comité syndical prend acte du point d'information sur l'avancée des déploiements, la procédure AMEL et la stratégie post 2021.

Rapport n°9 : Convention de financement relative aux Appels à Manifestation d'Engagement Local et à l'étude d'une stratégie post 2021 avec le RIP36

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

Le Comité syndical approuve la Convention de financement relative aux Appels à Manifestation d'Engagement Local et à l'étude d'une stratégie post 2021 avec le RIP36 à l'unanimité.

Rapport n°10 : Point d'information sur les annonces nationales en matière de téléphonie mobile

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT demande si la Communauté de communes doit fournir une carte.

M. Pascal BOURDILLON explique que Berry Numérique a adressé une carte et un tableau à chaque Communauté de communes. Il fallait les remplir et les retourner au plus tard le 30 juin 2018 en étant le plus complet possible. Plus la réponse est juste, objective et précise plus il est facile de défendre le dossier au niveau national.

M. Patrick BARNIER précise que le ministre en charge du numérique souhaite prioriser les zones blanches. Cela doit constituer un premier critère. D'autres critères peuvent être avancés en plus tels que les zones économiques, touristiques etc.

Le Comité syndical prend acte du point d'information sur les annonces nationales en matière de téléphonie mobile.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que le prochain Bureau aura lieu le 2 octobre 2018 à 11h30 et le prochain Comité syndical le 11 octobre 2018 à 9h30 à BOURGES.

La séance est levée à 10 heures 49.

M. Gilles GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Patrick BARNIER

PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE

